

COMMUNE DE SAINT MICHEL LOUBEJOU

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 31/03/2017

Etaient présents : Solange CANCES, Jean-François MOULENE, Martine BARNABE, Olivier PUECHMAUREL, Josiane BOUAT, Guillaume GRANVAL, Isabelle MARQUIS-TASTA, Gérard CARSAC, Jean-Pierre MONS Etait absente : Marie-France MOULENE-BLANC

- BUDGET COMMUNE 2017 :

Présentation et vote du budget 2017 de la commune :

La section de fonctionnement s'équilibre pour un montant de : 279 320,11 €

La section d'investissement s'équilibre pour un montant de : 152 656,00 €

Vote des taux de la fiscalité pour 2017 :

Un mécanisme d'ajustement des taux a été appliqué suite à la fusion avec CAUVALDOR, ce qui n'aura aucune conséquence fiscale pour les administrés.

- ▶ Taxe d'habitation : 9,5
- ▶ Foncier bâti : 15,39
- ▶ Foncier non bâti : 208,75

Le Conseil Municipal décide de relever ces taux de la fiscalité de 1,5% pour 2017.

- BUDGET SERVICE DE L'EAU 2017 :

Présentation et vote du budget 2017 du Service de l'Eau :

La section de fonctionnement s'équilibre pour un montant de : 75 142,79 €

La section d'investissement s'équilibre pour un montant de : 59 776,92 €

- Indemnités des élus

Madame Le Maire fait part au CM du décret modifiant l'indice brut des indemnités des élus (maire et adjoints) depuis le 1er janvier 2017. L'indice passe de 1015 à 1022.

Elle précise que pour éviter de délibérer à chaque modification il convient de viser « indice brut terminal de la fonction publique » sans autre précision.

Le CM approuve cette modification des indemnités du Maire et des Adjoints.

- Personnel communal

■ Le maire fait part à l'assemblée de l'instauration du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) et d'en déterminer les critères d'attribution.

Ce nouveau régime se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités. Il est attribué aux agents titulaires et stagiaires, ainsi qu'aux agents contractuels de droit public (rédacteurs territoriaux et adjoints techniques territoriaux). Le CM délibère favorablement à cette proposition.

■ Un poste de Rédacteur 20H/semaine est créé. Il remplacera le poste actuel afin de permettre à la secrétaire d'assurer aussi le secrétariat de mairie sur la commune de Latouille.

- Projet « Langèlerie »

Le maire fait part du projet de dissimulation des réseaux aériens à Langèlerie. La FDEL du Lot assure la maîtrise d'ouvrage pour un montant de 43 900 € HT, avec 6 585 € de participation communale.

Simultanément, les travaux de dissimulation des réseaux téléphoniques seront réalisés pour un coût de 9 583 €.

- Questions diverses

■ Projection le vendredi 16 juin à 20H30 à la salle des fêtes d'un long métrage documentaire de Patrick Cazals : *Léon Moussinac, l'héritage de Spartacus* (60mn) suivie d'un moment convivial.

Prochaine réunion du conseil municipal prévue le vendredi 28 avril